



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/225
26 février 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 24 FÉVRIER 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA GÉORGIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration en date du 15 février 1994, publiée par le Comité d'État de la République de Géorgie chargé de l'établissement et de la divulgation des faits concernant la politique de génocide et de nettoyage ethnique menée contre la population géorgienne d'Abkhazie, et de leur transmission au Tribunal international.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Peter P. CHKHEIDZE

Annexe

DÉCLARATION EN DATE DU 15 FÉVRIER 1994, PUBLIÉE PAR LE COMITÉ
D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE GÉORGIE CHARGÉ DE L'ÉTABLISSEMENT
ET DE LA DIVULGATION DES FAITS CONCERNANT LA POLITIQUE DE
GÉNOCIDE ET DE NETTOYAGE ETHNIQUE MENÉE CONTRE LA POPULATION
GÉORGIENNE D'ABKHAZIE ET DE LEUR TRANSMISSION AU TRIBUNAL
INTERNATIONAL

La région abkhaze de la République de Géorgie est depuis un an et demi le théâtre de certains des événements les plus tragiques de la fin du XXe siècle.

Les séparatistes fascistes, tentant de porter atteinte à l'intégrité territoriale de la Géorgie, ont déclenché un conflit armé qui a reçu un soutien important de l'étranger. Ayant provisoirement remporté une victoire militaire dans la région, ils ont lancé une opération visant à éliminer la population géorgienne d'Abkhazie, violant par leur pratique de génocide et de nettoyage ethnique les normes élémentaires du droit international humanitaire. L'opinion mondiale n'a pas toutefois évalué ces faits de manière appropriée.

Le Comité d'État a été créé pour rassembler les éléments de preuve attestant la poursuite d'une politique de génocide et de nettoyage ethnique en Abkhazie.

La procédure d'enquête suit son cours. Un volume de travail considérable a déjà été accompli par cet organe du Ministère public qui enquête actuellement sur les pratiques de génocide et de nettoyage ethnique visant la population géorgienne d'Abkhazie. Les matériaux rassemblés permettent d'établir que les séparatistes abkhazes et leurs complices ont prémédité le génocide de la population géorgienne.

Il existe des preuves irréfutables d'une conspiration entre les organisateurs et les auteurs de ces crimes odieux et leurs complices, dont les objectifs ultimes consistent à violer l'intégrité territoriale de la République de Géorgie et à massacrer des milliers de personnes innocentes condamnées à cet horrible sort du simple fait qu'elles sont de souche géorgienne.

Malgré l'existence de preuves indéniables du contraire, certaines parties s'obstinent à nier l'existence d'un génocide en Abkhazie, tentant vainement d'imputer ces événements aux cruautés habituelles de la guerre. Une telle affirmation ne constitue qu'une tentative visant à tromper la communauté internationale.

Il existe de nombreux témoignages attestant que la préparation des opérations de nettoyage ethnique en Abkhazie se poursuit depuis de nombreuses années. Les médias et les revues scientifiques abkhazes notamment ont constamment accusé les Géorgiens de réduire artificiellement la population de souche abkhaze. Il est devenu évident que la population géorgienne devait être éliminée. Qui viendrait combler le vide immense créé par l'expulsion d'une population de plus de 200 000 personnes? La réponse est venue durant le conflit lorsque M. B. Ardzinba et ses complices ont annoncé hautement qu'ils invitaient les peuples du Caucase du Nord et du Proche-Orient à venir lutter contre les

Géorgiens, en leur promettant un logement et l'octroi de la nationalité en récompense.

Cette conspiration a entraîné l'exode de centaines de milliers de Géorgiens qui ont été expulsés de chez eux et ont dû endurer des souffrances physiques et psychologiques indicibles et subir des atteintes flagrantes à leur dignité personnelle; leurs foyers et leurs biens ont également été détruits et leurs troupeaux et leurs véhicules volés. Du fait du traitement qui lui était infligé, la population géorgienne ne pouvait demeurer en Abkhazie sans risquer d'être exterminée.

L'enquête en cours présentera des preuves irréfutables à toutes les parties intéressées établissant que le nettoyage ethnique qui a eu lieu en Abkhazie avait un caractère prémédité.

Presque aussitôt après la chute de Soukhoumi, le 27 septembre 1993, les combats ont cessé. L'enquête a néanmoins établi que l'extermination massive des non-combattants s'était poursuivie après la cessation des opérations militaires; les enquêteurs ont rassemblé des preuves à cet effet.

Des preuves convaincantes ont été recueillies attestant la poursuite de pratiques cyniques et abominables contre une population pacifique, consistant notamment à violer les femmes et à leur infliger d'autres souffrances en découpant les seins des survivantes. Ces faits seraient en soi suffisamment accablants mais il faut savoir que ces brutalités sont infligées non seulement aux femmes mais également aux fillettes qui n'ont pas encore atteint l'âge de l'adolescence. Les auteurs de ces crimes innommables rassemblent dans des boîtes d'allumettes les trophées sinistres de ces pratiques scandaleuses, à savoir les mamelons des victimes. Des Grecs, des Arméniens, des Russes et de nombreuses personnes d'autres nationalités élèvent leurs voix, de concert avec la Géorgie, attestant la véracité de ces agissements et j'accepte l'entière responsabilité de mes déclarations.

Il est urgent d'appeler l'attention des organisations internationales sur ces faits dans toute leur atrocité si l'on veut que la communauté mondiale soit informée des objectifs des fascistes abkhazes et de la tragédie résultant de leurs agissements.

D'après les dépositions de nombreux témoins, après l'assassinat d'une personne innocente, on incise dans la chair de son cadavre l'inscription suivante : "Géorgiens, ne mangez pas tant, ne grossissez pas; vos cadavres sont trop lourds à traîner".

Il est impossible de rester indifférent devant les témoignages écrits décrivant les tortures subies par les Géorgiens qui sont restés à Soukhoumi après la prise de la ville par les séparatistes abkhazes.

Voici l'histoire de Nugzar Jimsheleishvili, ancien ingénieur du Conseil des ministres. Son père, Varlem Jimsheleishvili, a été fait prisonnier. Sa maison a été détruite; sa grand-mère, Babutsa Pipia, et sa belle-mère, Mzia Kalandla, ont été torturées avant d'être assassinées.

On peut également citer le cas d'un vieillard de 80 ans, sans défense, L. B. (je ne mentionne pas son nom complet pour des raisons qu'on comprendra), qui a été sauvagement assassiné puis enterré par l'un de ses étudiants, lequel, d'origine russe, a subi le même sort, du simple fait qu'il lui avait donné une sépulture décente.

On peut également citer le cas de V. Monia, âgé de 60 ans, qui a été découvert assassiné chez ses voisins où il était allé se cacher.

Il est impossible de mentionner ici le sort tragique qu'ont connu M. Mirtskvlava, les époux Kvaratskhelia, V. Argobliani, A. Gadelia, T. Gegechkori, U. Kvaratskhelia, D. Dgebuadze, S. Kakuberi et T. Kakuberi Gvakharia, tous Géorgiens et voisins habitant dans la rue Tsereteli, qui sont malheureusement restés à Soukhomi après sa chute et sont morts maintenant, gisant Dieu sait où.

Que sont devenus d'autres résidents géorgiens de Soukhomi : D. Darchemelia, les frères Zakradze, S. Kacharava, E. et Abramia, F. Kalandia, T. Sharia, V. Kvachakhia, A. Kintsurashvili, D. Kopeliani et M. Kvirchkhaia?

Chacun de ces noms désincarnés représente un être humain qui a été victime d'une résurgence du fascisme, à la fin du XXe siècle, système dont il a pu constater qu'il était aussi impitoyable qu'à une autre époque.

D'après des témoignages recueillis lors de l'enquête, les représentants officiels de la population géorgienne d'Abkhazie devaient être exécutés individuellement et collectivement. Il existe de nombreux documents probants à ce sujet.

On mentionnera à cet égard l'assassinat du Président du Conseil des ministres d'Abkhazie, M. Jiuly Shartava, et de ses collaborateurs. Les éléments de preuve recueillis par les enquêteurs ont permis d'établir qu'ils avaient été capturés à Soukhomi et soumis à des brutalités particulièrement atroces. Il ressort de l'enquête judiciaire menée par le coroner qu'ils ont subi des tortures effroyables avant d'être exécutés.

Le meurtre de Shartava et de nombreux autres membres du Cabinet des ministres d'Abkhazie a été sanctionné par le groupe qui avait lancé l'attaque contre l'État géorgien et ses ressortissants.

La politique de génocide et de nettoyage ethnique a été systématiquement poursuivie, même pendant le processus de négociation qui s'est déroulé à Genève. L'objet de ces négociations est de parvenir à un règlement pacifique acceptable du conflit, mais, pour la partie abkhaze, elles ne sont qu'un écran de fumée lui permettant de poursuivre clandestinement sa politique barbare. Au lieu d'accepter le processus de paix, elle continue de favoriser un climat de terreur, afin d'empêcher le retour en toute sécurité des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers. Cela est attesté par les événements qui se sont produits dernièrement dans la région abkhaze de Gali.

Les 2 et 3 février 1994, les forces abkhazes ont, à l'aide de l'artillerie lourde et de chars, lancé une attaque contre des villages situés dans cette

région. Au cours des 10 jours qui ont suivi, tous les bâtiments d'Okoumi, de Moukhoumi, de Tsarche, de Pirveli, de Gali, de Tskhiri, de Gumprish, de Constitutsia, de Kohora et d'autres villages ont été réduits en cendres. D'après les informations dont nous disposons, elles ont utilisé un système d'artillerie perfectionné, "Grad", de même que des gaz toxiques dans le village de Gumurishi. Plus de 800 maisons ont été détruites et des centaines de personnes ont été prises en otage. Les massacres et les actes d'intimidation ont poussé la population civile à quitter les villages pour se cacher dans les montagnes. Des milliers de femmes, d'enfants et de vieillards ont tenté d'échapper à la terreur en empruntant des passages enneigés, laissant derrière eux des mères mourant de froid avec leur nourrisson dans les bras et des vieillards incapables de résister aux conditions cruelles qui leur étaient imposées tant par la nature que par l'homme.

Plus de 2 000 personnes ont réussi à échapper à la mort et à se réfugier à Zugdidi, Tsalenjikha et dans d'autres localités situées dans l'ouest de la Géorgie dont un grand nombre a dû être hospitalisé avec les mains et les pieds gelés.

Il s'agit d'une opération classique de nettoyage ethnique, qui est une forme de génocide, aux termes de la résolution 47/121 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1992.

Il convient de signaler que les séparatistes de Gudaut ont interdit aux observateurs des Nations Unies établis à Soukhoumi de se rendre dans la zone où étaient appliquées des mesures de répression.

Ces actes éhontés ne défient-ils pas ouvertement les efforts de paix de l'ONU et le monde civilisé dans son ensemble?

L'enquête en cours a clairement révélé la personnalité de ceux qui, invoquant le prétexte du séparatisme abkhaze, commettent un crime de génocide contre une population pacifique. Les éléments de preuve qui ont été rassemblés attestent que la tragédie qui se déroule en Abkhazie est un crime contre l'humanité.

Le Président du Comité

(Signé) Levan ALEKSIDZE
